Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 7 juin à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 1^{er} juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

<u>Présents</u>: Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François

FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHIEU, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Marie-Claire LIORET, Michel TROSSELLY, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie

MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND.

<u>Absents</u> Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à C. VILLARDIER <u>excusés</u>: Jean-Michel HALET, conseiller municipal, pouvoir donné à P. MÉANT

Noémie BIMOZ, conseiller municipal, pouvoir donné à Y. AFFRE

François GERENTET, conseiller municipal, pouvoir donné à P. BOUVIER

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Yolande AFFRE a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

1- Rue de la Chapelière - Cession de terrains à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la requalification de la rue de la Chapelière un bornage de la rue a été réalisé par Monsieur Patrick PLANTIER, géomètre expert. Ce bornage a mis en évidence la présence de parcelles privées dites « délaissées » bien que physiquement incluses dans la voirie communale.

Il explique que la commune se doit, dans l'intérêt général, de procéder aux régularisations qui s'imposent. Il précise que ces rétrocessions permettront de :

- mener à bien le projet de requalification de la rue de la Chapelière (enfouissement des réseaux, création de modes doux, réfection de voirie ...)
- de permettre à l'ensemble des riverains de la rue de la Chapelière de bénéficier de ces travaux.

Les propriétaires des dites parcelles ont été rencontrés en mairie. Il leur a été proposé une cession à l'euro symbolique. À ce jour et après avoir recueilli l'accord de leurs propriétaires, les parcelles suivantes peuvent faire l'objet d'une acquisition à l'euro symbolique :

N° sur le pan annexé à la présente	1 ^{er} Propriétaire	Surface
1	FAUCHER BERNARD	43 m ²
3	SANGRIGOLI CLAUDIO	9 m ²
4	GAUTHIER GÉRARD	9 111
7	SEFERIAN DANIEL	83 m ²
8	TOURNOUX PATRICK	13 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession des dites parcelles définies ci-dessus à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre contact avec un office notarial ou à procéder aux acquisitions par actes administratifs,

ACCEPTE L'INTÉGRATION de ces parcelles au domaine public communal,

DIT que tous les frais d'actes seront à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion d'information à destination des riverains de la rue de la Chapelière était prévue le 16 juin 2022 à 20 h à la salle polyvalente. L'objectif de cette réunion étant de présenter le projet finalisé.

Il précise que des travaux d'opportunité vont être réalisés sur la canalisation d'eau potable par la 3CM. L'objectif étant d'anticiper des réparations futures, des divisions parcellaires et donc de protéger la future voirie.

2- Station météo-France - Renouvellement de convention.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°2013-09-06 du 2 septembre 2013, la commune a autorisé Météo France à implanter sur son territoire une station de mesures météorologiques afin de répondre aux besoins de prévision de visibilité de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.

Une convention a été signée afin de définir l'emprise au sol, le mode de clôture ainsi que les conditions financières.

Cette convention arrivera à terme le 30 septembre 2022. Il est donc proposé de renouveler ladite convention à compter du 1er octobre 2022 dans les mêmes conditions : entretien du site, électricité et télécom à charge de Météo-France et loyer de 400 euros par an. Monsieur le Maire précise que le projet de convention a été mis à disposition des élus avant la séance du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur le montant du loyer et sur une réévaluation éventuelle. La question sera posée à l'exploitant et l'information transmise aux élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité (C. VILLARDIER précisant qu'elle est pour le renouvellement mais pas pour une hausse éventuelle du tarif).

ACCEPTE le renouvellement de la convention dans les conditions définies ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3- Attribution de subventions.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a reçu les 3 demandes de subventions suivantes :

Associations	Motifs	Montant
Balan Côtière Athlétisme BCA	Meeting chaussettes	400 €
Balan La Valbonne Kick-Boxing	Stage d'immersion en Thaïlande	600€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Bal du 13 juillet	700 €

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint en charge de la vie associative fait une présentation des demandes. Il précise que les dossiers ont été mis à disposition des élus avant la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

VALIDE, à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € à l'association BCA pour l'organisation du Meeting Chaussettes,

VALIDE, à l'unanimité (Stéphane PONTHIEU, conseiller municipal et membre de l'association ne participe pas au vote) l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation du Bal du 14 juillet,

DÉCIDE, à la majorité (Stéphane PONTHIEU, conseiller municipal et membre de l'association ne participe pas au vote. 17 votes pour et 5 votes contre : S. BUSSY, Y. AFFRE, N. BIMOZ, M. TROSSELLY et M-C LIORET) de reporter le vote relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Balan La Valbonne Kick-Boxing pour l'organisation d'un stage d'immersion. L'assemblée délibérante demande à pouvoir disposer d'éléments complémentaires et charge Monsieur Stéphane PONTHIEU de préparer un dossier de présentation complet pour une prochaine séance du conseil municipal.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la municipalité organisera le traditionnel apéritif pré- bal des pompiers le 13 juillet. La municipalité va faire le point sur le feu d'artifice.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus qu'il a rencontré Mme SEGUY (APRR) quant au lotissement APRR et à l'éventuelle rétrocession de voirie à la commune. APRR souhaite pouvoir extraire le lotissement du périmètre autoroutier pour pouvoir vendre ou transférer la gestion à un bailleur. Ce sujet sera prochainement à l'ordre du jour.
- Monsieur le Maire informe les élus que la signature du compromis de vente relatif à la maison des associations n'a pas eu lieu comme prévu. Il le sera dès réception du document d'arpentage lié à la future division de la parcelle.
- Tour de table
- S. PONTHIEU demande s'il sera possible d'activer l'éclairage du parking de la salle polyvalente pour bal du 14 juillet. Il est invité à se rapprocher de Patrick DUCARRE.
- S. PONTHIEU demande s'il est possible de modifier les horaires d'extinctions de l'éclairage du City Park. Monsieur le Maire explique que celui-ci fonctionne sur l'éclairage public et qu'il n'est pas possible de ne modifier que cette zone. De plus, l'extinction avait aussi pour objectif de ne plus permettre l'occupation de ce lieu de façon tardive en été pour permettre aux riverains de bénéficier du calme en soirée, surtout l'été.
- Y. AFFRE s'interroge sur l'éclairage public de la rue de la Tour. Il lui est confirmé que le nécessaire a été fait en Mairie, le dossier est en cours au SIEA.
- V. MAILLET demande s'il faut déposer une déclaration préalable de travaux pour des panneaux photovoltaïques et une pergola. La réponse est oui.
- C. GAMBA informe les élus que le Marché de juillet organisé en partenariat avec Picorer dans l'Ain est annulé.
- M. TROSSELLY s'interroge quant à la fin de la mise à disposition de la salle de l'amitié au club de l'Amitié. Il lui est indiqué que des solutions seront proposées en temps utiles.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 5 juillet 2022.

La séance est levée à 21H40.